

PU 505 DURCISSEUR  
Remplace la version : 22-déc.-2015

Date de révision 08-juin-2017  
Version 3

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit PU 505 DURCISSEUR  
Substance pure/mélange Mélange

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Durcisseur.  
Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik SA  
Immeuble "Le Jade"  
253 Avenue du President Wilson  
93211 La Plaine Saint Denis  
France  
Tel: +33 (0)1 55 99 90 00  
Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59  
Tel: +33 (0) 1 55 99 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1 - (H334)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient : 4,4-Diisocyanate de diphénylméthane, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé, Diisocyanate de 2,2-méthylènediphényle

# Fiche de données de sécurité

PU 505 DURCISSEUR  
Remplace la version : 22-déc.-2015

Date de révision 08-juin-2017  
Version 3



**Mention d'avertissement**  
DANGER

## Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H332 - Nocif par inhalation  
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges**  
EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire  
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage  
P321 - Traitement spécifique (voir .? sur cette étiquette)  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'incinération industrielle

## Informations supplémentaires

Prière de consulter également la fiche de données de sécurité de la Partie A  
Le produit durci (A + B) n'est pas un produit dangereux

## 2.3. Autres dangers

### Dangers généraux

Aucune information disponible.

### Évaluation PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Mélange

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH

# Fiche de données de sécurité

PU 505 DURCISSEUR

Remplace la version : 22-déc.-2015

Date de révision 08-juin-2017

Version 3

				[CLP]		
Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé	618-498-9	9016-87-9	80 - 100	STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) Acute Tox. 4 (H332)	STOT SE 3 :: C>=5% Skin Irrit. 2 :: C>=5% Eye Irrit. 2 :: C>=5% Resp. Sens. 1 :: C>=0.1%	Exempt(P)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane	202-966-0	101-68-8	10 - <20	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373)	STOT SE 3 :: C>=5% Skin Irrit. 2 :: C>=5% Eye Irrit. 2 :: C>=5% Resp. Sens. 1 :: C>=0.1%	01-2119457014-47 -XXXX
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	227-534-9	5873-54-1	5 - <10	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373)	Eye Irrit. 2 :: C>=5% Resp. Sens. 1 :: C>=0.1% Skin Irrit. 2 :: C>=5% STOT SE 3 :: C>=5%	01-2119480143-45 -XXXX
Diisocyanate de 2,2-méthylènediphényle	219-799-4	2536-05-2	0.1 - <1	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373)	Eye Irrit. 2 :: C>=5% Resp. Sens. 1 :: C>=0.1% Skin Irrit. 2 :: C>=5% STOT SE 3 :: C>=5%	01-2119927323-43 -XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Contact cutané

Rincer immédiatement au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de

# Fiche de données de sécurité

PU 505 DURCISSEUR  
Remplace la version : 22-déc.-2015

Date de révision 08-juin-2017  
Version 3

---

	réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir les paupières ouvertes et consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Inhalation of vapors in high concentration:.. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Les symptômes peuvent se développer plusieurs heures après exposition ; aucune observation médicale n'est donc nécessaire pendant au moins 48 heures. Observation subséquente pour la pneumonie et l'œdème pulmonaire.
------------------	--

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## **Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. Jet d'eau ou brouillard d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

#### **Moyens d'extinction déconseillés**

Jet d'eau à pleine puissance

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs toxiques/corrosifs. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Isocyanates. Traces de. Cyanure d'hydrogène.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

## **Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### **Mesures de protection individuelles**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

#### **Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

# Fiche de données de sécurité

PU 505 DURCISSEUR  
Remplace la version : 22-déc.-2015

Date de révision 08-juin-2017  
Version 3

**Méthodes de confinement** Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Maintenir humidifié avec de l'eau. Placer dans un récipient à déchets chimiques adapté. Ne pas fermer le récipient (dégagement de dioxyde de carbone - CO<sub>2</sub>). Le maintenir humide et le mettre à l'extérieur dans un endroit sécurisé pour quelques jours. Puis éliminer conformément aux réglementations locales / nationales (voir la section 13).

**Méthodes de nettoyage** Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre ou une autre matière absorbante non combustible. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Endiguer. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

## 6.4. Référence à d'autres sections

**Référence à d'autres sections** Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE  
Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter la génération de poussières et d'aérosols. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mesures de prévention des incendies. Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de conservation

Protéger de l'humidité. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Température de stockage recommandée. 10 - 35 °C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) particulière(s)

Durcisseur.

#### Autres informations

Recommandation(s). Respecter la fiche de données techniques.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	France
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	-	TWA: 0.01 ppm TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.02 ppm STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup> AR** C

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet** Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

PU 505 DURCISSEUR  
Remplace la version : 22-déc.-2015

Date de révision 08-juin-2017  
Version 3

(PNEC)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

### Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Viton™. Vêtements de protection inadaptés. Caoutchouc naturel. Gants jetables. Délai de rupture. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.
<b>Type de filtre recommandé :</b>	Ce produit ne doit pas être utilisé dans des conditions de ventilation insuffisante à moins d'utiliser un masque de protection muni d'un filtre à gaz adapté (c'est-à-dire de type A selon la norme EN 14387).

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Marron
<b>Odeur</b>	Terreux
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	Aucune information disponible	Sans objet
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune information disponible	
<b>Point d'ébullition</b>	> 300 °C / 572 °F	
<b>Point d'éclair</b>	>= 229 °C / 444.2 °F	CC (test en vase clos Closed Cup)
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune information disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune information disponible	Sans objet pour les liquides
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	>= 1.1	kPa @ 20 °C
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible	
<b>Densité relative</b>	Aucune information disponible	
<b>Hydrosolubilité</b>	Immiscible à l'eau	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible	
<b>Limites d'explosivité</b>		
Supérieure	Aucune information disponible	
Inférieure	Aucune information disponible	

# Fiche de données de sécurité

PU 505 DURCISSEUR  
Remplace la version : 22-déc.-2015

Date de révision 08-juin-2017  
Version 3

<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	>= 145 mPa s @ 20 °C
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en solvant (%)</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en matière sèche (%)</b>	Aucune information disponible
<b>Densité</b>	1.23 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité apparente</b>	Aucune donnée disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Le produit durcit avec l'humidité.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### Polymérisation dangereuse

Une polymérisation dangereuse peut se produire.

#### Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Amines. Acides. Bases. Réagit avec l'eau. Le contact avec l'eau (humidité) dégage du dioxyde de carbone, ce qui entraîne une augmentation de la pression dans des récipients fermés.

### 10.4. Conditions à éviter

Une polymérisation dangereuse peut se produire. Ne pas exposer à une température supérieure à 200 °C/392 °F.

### 10.5. Matières incompatibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale et des conditions de stockage recommandées.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Aucune information ni donnée spécifique au produit et relative à cet effet toxicologique (sur la santé) n'est disponible.

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Contact cutané</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Sensibilisation</b>	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Peut

# Fiche de données de sécurité

PU 505 DURCISSEUR  
Remplace la version : 22-déc.-2015

Date de révision 08-juin-2017  
Version 3

provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** La substance peut provoquer une légère irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire.

**Sensibilisation** Sans objet.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Sans objet.

**Cancérogénicité** La/Les substance(s) est/sont classée(s) dans l'annexe VI du CLP (1272) comme cancérogène(s).

Nom chimique	Union européenne
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	Carc. 2
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Carc. 2
Diisocyanate de 2,2-méthylènediphényle 2536-05-2	Carc. 2

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Effets sur certains organes cibles** Système respiratoire, Yeux, Peau, Système nerveux central.

**Danger par aspiration** Sans objet.

## Mesures numériques de toxicité

**Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH mg/kg

ETAmél 1.50 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard)

## Informations sur les composants

**Données relatives à la toxicité** Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé 9016-87-9	LD 50 > 10000 mg/kg ( Rat )	LD 50 > 9400 mg/kg ( Rabbit )	=1.5 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	= 31600 mg/kg ( Rat ) = 9200 mg/kg ( Rat )	LD 50 > 9400 mg/kg (Rabbit) OECD 402	= 1.5 mg/L ( Rat ) 4 h
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	LD50 >2000 mg/Kg (Rat)	LD 50 > 9400 mg/kg (Rabbit) OECD 402	=1.5 mg/L (4h) Rat
Diisocyanate de 2,2-méthylènediphényle 2536-05-2	LD 50 > 2000 mg/kg (Rat)	LD 50 > 9400 mg/kg (Rabbit) OECD 402	=1.5 mg/L (4h) Rat



# Fiche de données de sécurité

PU 505 DURCISSEUR  
Remplace la version : 22-déc.-2015

Date de révision 08-juin-2017  
Version 3

## Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

La classification est présentée en section 2 de la présente FDS

### Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés	Facteur M
Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé 9016-87-9	-	CL50 (96h) >1000 mg/L Fish (Danio rerio)	-	
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	-	>1000 mg/l (Danio rerio)	-	
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	-	LC50 (96 h) > 1000 mg/l (Danio rerio) OECD 203	-	
Diisocyanate de 2,2-méthylènediphényle 2536-05-2	-	LC50 (96 h) > 1000 mg/l (Danio rerio) OECD 203	-	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### Coefficient de partage

Aucune information disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus/produits non utilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

#### Emballages contaminés

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

# Fiche de données de sécurité

PU 505 DURCISSEUR  
Remplace la version : 22-déc.-2015

Date de révision 08-juin-2017  
Version 3

**Catalogue européen des déchets** 08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

### IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Np
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78	Aucune information disponible et au recueil IBC

### RID

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

### OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

### IATA

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

# Fiche de données de sécurité

PU 505 DURCISSEUR  
Remplace la version : 22-déc.-2015

Date de révision 08-juin-2017  
Version 3

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

## Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

### **UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59**

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Limitations relatives à l'utilisation
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	56[a].
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	56[b].
Diisocyanate de 2,2-méthylènediphényle	2536-05-2	56[c].

### **56**

If product supplied to the general public with substance above at a level greater than 0.1%, then gloves must be provided with the product

### **UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

## **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

## **Polluants organiques persistants**

Sans objet

## **Réglementations nationales**

### **Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé 9016-87-9	RG 62
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	RG 62
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	RG 62
Diisocyanate de 2,2-méthylènediphényle 2536-05-2	RG 62

## **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucun(e)

## **Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**

### **Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

# Fiche de données de sécurité

PU 505 DURCISSEUR  
Remplace la version : 22-déc.-2015

Date de révision 08-juin-2017  
Version 3

## Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H332 - Nocif par inhalation  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

## Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée  
STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique  
EWC: Catalogue européen des déchets

## Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 08-juin-2017

## Indication des modifications

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour: 2, 3, 11.

**Conseil en matière de formation** Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requis par la loi

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006**

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**